

À l'Eure de Jouy



ANTHOINE... un peu plus près des ÉTOILES

Il est des pages que l'on voudrait laisser blanches, il est des lignes que l'on voudrait ne jamais avoir à écrire...

Dans mon répertoire téléphonique, le nom d'Antoine Hubert y figure et pourtant je ne le connaissais pas vraiment... mais depuis son plus jeune âge, une page lui était régulièrement consacrée dans notre bulletin. De numéro en numéro, l'étoffe du champion qu'il allait devenir se dessinait. Un horizon radieux s'offrait à lui... Le 31 août, sur le circuit de Spa, le destin en a décidé autrement.

C'est en fait pour préparer un des articles de «A l'Eure de Jouy» que je l'avais contacté, il se reposait en Espagne entre deux courses. Il a pourtant pris le temps nécessaire de répondre à mes questions, avec énormément de gentillesse. Tous les hommages qui lui ont été rendus témoignent de ce trait de caractère, un super gamin devenu un mec bien.

En 2006, il n'avait que 9 ans et l'article le concernant se terminait par : «A l'Eure de Jouy» ne manquera pas de vous tenir au courant des résultats de ce jeune prodige. Prodige, il l'a été, mais je n'imaginai pas un jour que le mot *résultats* puisse prendre une forme aussi funeste.



Bien évidemment, nous pensons très fort à Nathalie, sa maman, qui a rejoint notre équipe municipale en 2013, à François, son papa, à son frère Victor et à Julie, sa petite amie, si touchante lors des obsèques.

Antoine, ce 10 septembre, devant la cathédrale de Chartres, t'attendait un véhicule, ton dernier, qui allait t'accompagner vers ta dernière demeure, bien différent de ceux que tu avais magistralement pilotés, l'ironie de la vie est parfois si cruelle...

Je ne peux m'empêcher de penser que l'an dernier, à cette même place, je m'adressais à Maxime, et quelques années plus tôt, à Adrienne.

Il est vraiment des lignes que je ne veux plus écrire... jamais, plus jamais !!!

Pascal MARTIN

SOMMAIRE

- | | | | |
|-------------------------|----------|--------------------------------|----------|
| • ANTHOINE HUBERT | P. 02 | • TRAVAUX COMMUNAUX | P. 13 |
| • EDITO DU MAIRE | P. 03 | • VISITES PRÉFÈTE ET PROCUREUR | P. 14 |
| • COMPTE ADMINISTRATIF | P. 04 | • HISTORIQUE PONT DE JOUY | P. 15 |
| • BUDGET PRINCIPAL | P. 05 | • TRAVAUX PONT DE JOUY | P. 16-17 |
| • COMMENTAIRES BUDGET | P. 06 | • LES POMPIERS DE JOUY | P. 18-19 |
| • INFOS ADMINISTRATIVES | P. 07 | • ESPACE MUSICAL DE JOUY | P. 20-21 |
| • TROMBINOSCOPE | P. 08-09 | • ASSOCIATIONS | P. 22 |
| • AUTOUR DE L'ÉCOLE | P. 10-11 | • ELOGE DE L'ARBRE | P. 23 |
| • TRAVAUX À L'ÉCOLE | P. 12 | • PORTAIL FAMILLES | P. 24 |

Direction de la publication :

Christian PAUL-LOUBIERE

Conception : Corinne BERTHELOT, Pascal MARTIN



Impression : Topp Imprimerie
5 ZA Croix saint Mathieu
28320 Gallardon

IMPRIM'VERT® © 2019 - 6219

Ont participé à ce numéro :

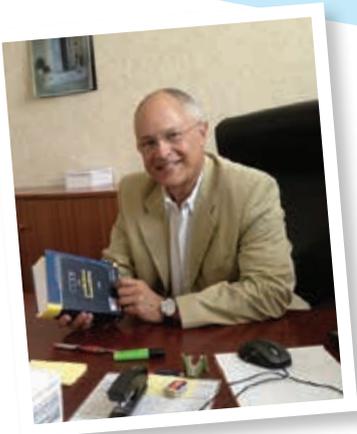
Corinne BERTHELOT, J.P. et Mary BOURDILIAU,
Solange CHAVIGNY, Anthony COOLEN,
Chantal CHEVALLIER,
M.-Claude LABOREY IMBERT,
Sylvie LAHOURCADE, Pascal MARTIN,
Brigitte MOREAU, Christian PAUL-LOUBIERE

Crédit photographique couverture :
Pascal MARTIN



web

www.jouy28.com



A l'occasion de cette rentrée, je ne résiste pas au besoin de vous exprimer mes remerciements sincères pour votre compréhension et la patience dont vous avez fait preuve tout au long de l'année face aux contraintes quotidiennes générées par les chantiers en cours à Jouy.

Avec le soutien précieux de Chartres Métropole, nous avons ainsi, depuis un an, procédé à l'enfouissement des réseaux secs et d'accessibilité «PMR» dans la rue de Berchères, à l'enfouissement des réseaux secs, à l'extension des réseaux d'assainissement des eaux usées et à la réhabilitation du réseau d'adduction d'eau potable rue de la Gare, avenue de Chardon, rue du Buisson, rue des Larris, pour s'achever avec la rue des Chintres et une réfection des chaussées concernées.

Les habitants de ces quartiers pourront enfin raccorder leurs maisons aux réseaux et profiter d'un environnement sans câbles suspendus au-dessus de leurs têtes !

Avec le Département, notre vieux pont a été expertisé, renforcé pour les siècles à venir et rendu plus accessible. Il sera, par ailleurs, agrémenté d'une passerelle contemporaine, implantée sur son flanc droit en sortie de bourg.

Voici un ouvrage d'art qui ne figurera pas dans l'inventaire des 25000 ponts récemment identifiés par l'Etat comme dangereux sur le territoire national !

La gêne subie pendant les deux mois d'été alors que notre village était «coupé en deux» ne se reproduira pas pendant deux siècles.

Nous restons tout autant vigilants aux soucis des habitants du quartier des Vaux-Roussins.

Les travaux de l'aménagement du réseau d'écoulement des eaux pluviales et de refonte de la voirie pourraient commencer dès l'année prochaine, après la fin des procédures de révision de notre plan local d'urbanisme et de la «Loi sur l'eau», encore faudrait-il que les obstacles administratifs que les services déconcentrés de l'Etat ne cessent de dresser face à notre bonne volonté soient les derniers.

Pourtant, le financement de ce chantier d'envergure se trouve acté par Chartres Métropole, l'agglomération qui est prête à en assumer la pleine maîtrise d'ouvrage selon sa compétence !

Merci donc à vous tous de vous être adaptés, merci d'avoir compris que les équipements de notre commune - au service de tous - nécessitent du temps et qu'investir est signe de bonne gestion !

Comme vous pourrez le constater à la lecture de l'analyse de l'exécution budgétaire des deux années 2018 et 2019, la situation de Jouy s'améliore toujours, nous permettant de recouvrer une pleine capacité d'emprunter pour nos investissements futurs. Ce qui ne nous empêchera pas de rechercher toutes les aides financières utiles là où elles s'offriront à nous !

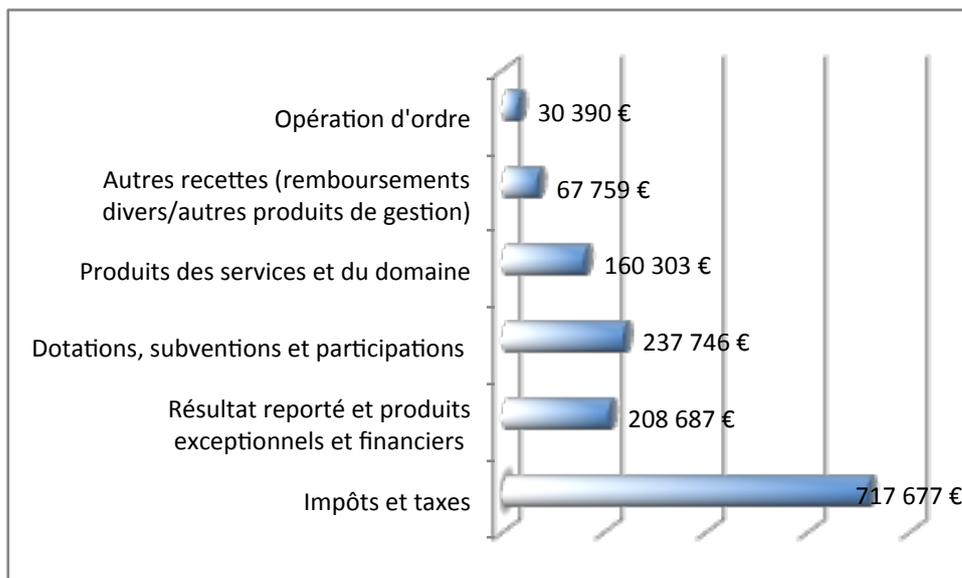
Enfin, nous avons tous une pensée émue pour notre champion Anthoine Hubert, parti trop tôt en pleine ascension dans sa carrière de pilote automobile, et pour Nathalie, François et Victor, atteints par cette injuste disparition.

VOTRE MAIRE,
Christian PAUL-LOUBIERE

COMPTE ADMINISTRATIF

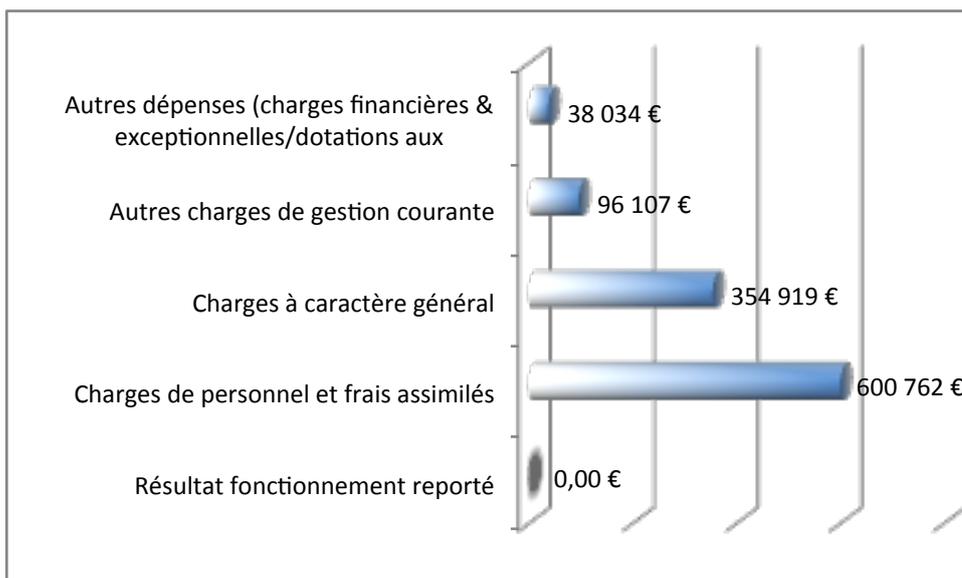
Recettes de fonctionnement compte administratif 2018

Total : 1.422.561 euros



Dépenses de fonctionnement compte administratif 2018

Total : 1.089.822 euros



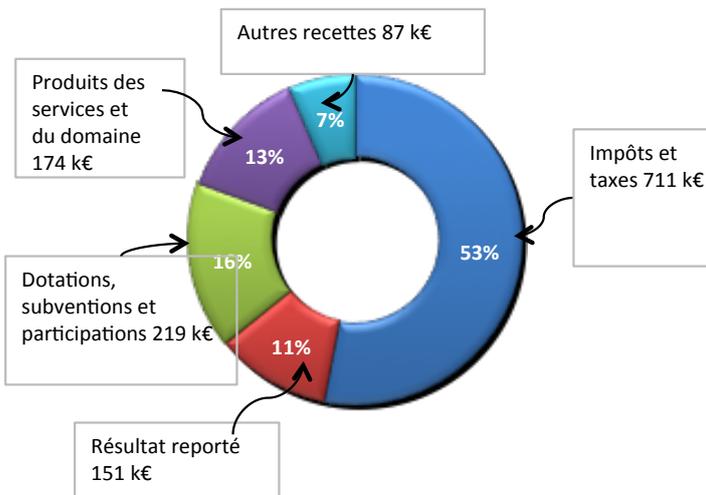
Les commentaires du budget en page 6.

LE BUDGET PRINCIPAL

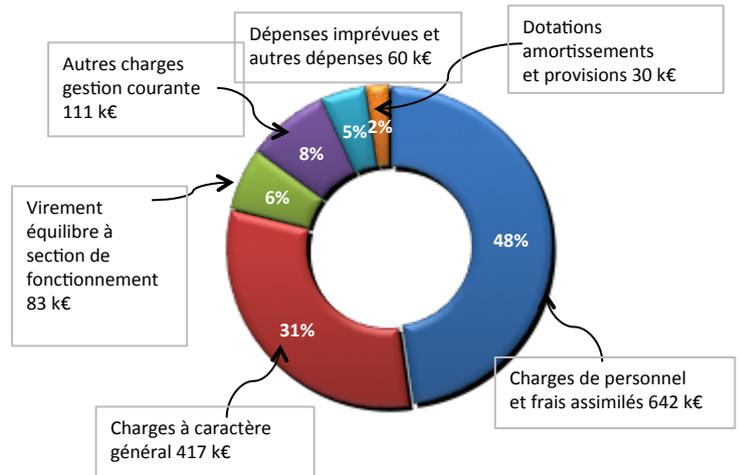
BUDGET

Total : 1.342.800 euros

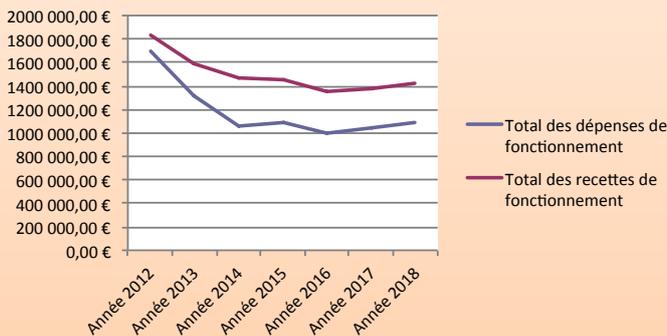
D'où vient l'argent ?



Où va l'argent ?



Des frais de fonctionnement maîtrisés malgré la baisse constante des recettes

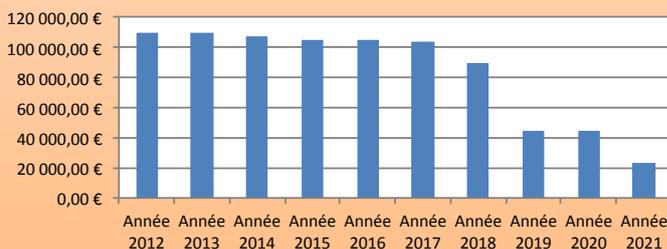


Evolution des dépenses totales de fonctionnement
(charges à caractère général, masse salariale, subventions et participations versées, remboursement des intérêts de nos emprunts et charges diverses)
et des recettes totales de fonctionnement
(impôts et taxes, dotations, subventions, produits des domaines)
du budget principal

Les efforts de gestion ont été réalisés tout en maintenant le niveau de service rendu à la population et le niveau de subventions accordées aux associations



Evolution du remboursement pluriannuel des emprunts du budget principal



La capacité d'autofinancement est l'excédent de fonctionnement qui sert ensuite à financer les futurs investissements. Il se calcule par la différence entre les dépenses totales de fonctionnement et les recettes totales de fonctionnement

COMMENTAIRES DU BUDGET 2019

Ces pages présentent de façon schématique le compte administratif, qui vaut reddition de l'exécution du budget communal de 2018, et le budget primitif, qui été voté par le conseil municipal, le 27 mars dernier, pour l'année en cours.

Vous pourrez observer l'évolution des finances de votre commune en vous référant aux précédents bulletins municipaux.

Vous constaterez que la situation financière de votre commune va toujours s'améliorant.

Notre excédent de fonctionnement disponible après affectation des résultats de 2018 est de 332.738 € (il était de 324.000 € en fin 2017).

Il passe à 211.383 € après financement du solde négatif de la section investissement en clôture de l'exercice 2018 (206.468 € en fin 2017).

La charge des emprunts poursuit sa courbe décroissante :

Comme annoncé depuis plusieurs années, 2019 est marquée par une capacité d'autofinancement pleinement recouvrée, avec un endettement qui est passé de 202.683 € en 2018 à 115.179 € en 2019.

Le rapport "épargne brute/encours de la dette" du budget principal est d'une année.

Ainsi les mensualités annuelles de remboursement (amortissement du capital et intérêts), de 91 000 € en 2018 se trouvent réduites à 44 858 € en 2019. Le montant des frais financiers - de 13.500 € en 2015 et 1.903 € en 2018 - est aujourd'hui de seulement 518 €. Je rappellerai que notre dette était fondée sur des investissements opérés depuis 1999 au regard d'opportunités à saisir, de subventions à obtenir, d'offres de prêts favorables à contracter et de programmes de débudgétisation à élaborer.

Il s'agissait d'une gestion tournée vers l'avenir ; nous en recueillons les fruits à présent !

La commune a contracté des emprunts pour investir et, ainsi, restructurer son patrimoine et moderniser ses équipements.

La situation patrimoniale de Jouy apparaît équilibrée ; elle permet à la commune de dégager une trésorerie suffisante pour éviter toute difficulté de gestion.

Par ailleurs, nous poursuivons la maîtrise de nos charges de fonctionnement, notamment de la masse salariale, en veillant à ne pas augmenter le nombre d'employés communaux, même si la marge de manœuvre reste très étroite.

En effet, les réductions cumulées des dotations versées par l'État à notre commune obèrent toujours notre budget : une réduction de

recettes de 79.778 € en volume depuis 2012. Ainsi, la DGF qui était de 231 128 € en 2011 n'est que de 151.350 € pour 2019 ! L'exonération progressive de la taxe d'habitation pour 80% puis 100% des contribuables demeure sans lisibilité sur les ressources de remplacement attendues par les communes.

Les charges transférées aux communes sans maîtrise de leur part et sans recettes compensatoires de l'Etat augmentent, notamment celles induites par les normes - toujours plus nombreuses et coûteuses -, par le réajustement avec le privé des cotisations à la Caisse de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) jusqu'en 2020, par le supplément compensatoire de la hausse de la CSG de 1,7% décidée par l'Etat dès l'année dernière, ou par la majoration du régime indemnitaire des agents et des pensions de retraite, auxquels doivent être ajoutés les effets induits par le statut de la fonction publique : avancement d'échelons, de grades et autres promotions internes.

En dépit de cette situation, le conseil municipal, sur proposition de la commission des finances, a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes dites : "ménage" - qui sont, je le rappelle, de : 12,72%, pour la taxe d'habitation, et de 17,89%, pour la taxe foncière - bien que ces deux taxes principales en termes de recettes, se maintiennent à des niveaux bien inférieurs aux taux moyens, pour des communes équivalentes à la nôtre, dans le département.

Il a été décidé, tout autant, de maintenir ses aides financières aux associations, si dévouées pour les habitants de Jouy, à hauteur de 23.000 €.

Enfin n'oublions pas que Chartres Métropole se substitue, pour partie, au désengagement progressif de l'État. Il en est tout autant du soutien technique de ses services. L'agglomération permet d'apporter à nos habitants les services modernes qu'ils attendent en milieu rural : accueil de loisirs des enfants, transports publics, gestion des déchets, de l'eau potable, de l'assainissement, de la rivière, de l'énergie...

Ainsi, c'est Chartres Métropole qui assume le financement des travaux des réseaux d'assainissement des eaux usées et de distribution de l'eau potable, ainsi que d'enfouissement des réseaux secs (éclairage public, distribution électrique BT, fibre et téléphone) réalisés dans les rues de la Gare, des Larris, du Buisson et des Chintres ainsi que dans l'avenue de Chardon.

Le retour financier de l'agglomération nous est tout aussi précieux chaque année, avec une dotation de solidarité communautaire de plus de 90.000 € en 2019 et les fonds de concours pour nos investissements communaux.

Christian PAUL-LOUBIERE

OBLIGATIONS

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2018-010 - Les riverains doivent maintenir les trottoirs et caniveaux en bon état de propreté sur toute la largeur au droit de leur façade. Le nettoyage concerne le balayage mais aussi le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage, le recours à des produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques étant strictement interdit.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts. L'entretien en état de propreté des gargouilles placées sous les trottoirs jusqu'au caniveau est à la charge des propriétaires et locataires, ceux-ci devant veiller à ce qu'elles ne soient jamais obstruées.

ARRÊTÉ N°APM 2018 010 - **Nos amis les bêtes** - Sur les espaces publics (voies, places, trottoirs, espaces), les possesseurs d'animaux doivent les tenir en laisse et ramasser immédiatement leurs déjections

SITE DE LA COMMUNE

Notre site internet a été entièrement reconstruit. Il est dorénavant parfaitement sécurisé en ce qui concerne les alertes virales et autres spyware qui nuisaient à sa consultation. Nous avons confié sa réalisation et son hébergement à Campagnol.fr, une application dédiée relevant de l'AMR, Association des Maires Ruraux de France. Indépendamment des services en ligne auxquels vous accéderez directement, vous retrouverez un grand nombre de photographies qui complètent ce bulletin et des reportages plus complets. N'oubliez pas : www.jouy28.com.

AGENCE POSTALE COMMUNALE

De nombreuses démarches administratives se font maintenant par voie dématérialisée. Pour les personnes qui ne disposent pas de liaison internet, nous vous rappelons qu'une tablette dédiée à cet effet est disponible à la Poste. Très prochainement, elle devrait être remplacée par un îlot numérique comprenant un ordinateur, une imprimante avec fonction photocopieur et un petit bureau.

En terme de fréquentation et de services réalisés, l'APC obtient un score de 98% des objectifs fixés, ce qui la met en tête sur tout son secteur.

OBJETS TROUVÉS

La mairie récupère de nombreux objets trouvés sur la commune. Pen-
sez à venir les récupérer car ils seront détruits 1 an et 1 jour après.

URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de JOUY est en cours de révision. La consultation du projet est disponible en mairie, satisfaisant ainsi aux obligations légales de l'enquête publique qui doit se terminer à l'automne.

PLAN VERT

La commune continue son travail en concert avec Chartres Métropole afin de continuer le Plan vert qui à terme devrait permettre de relier Amilly à Maintenon. Les travaux d'étalement du calcaire afin de viabiliser les chemins piétons devraient se prolonger dans l'année.

CIVISME ET BON SENS

Trier ses déchets est devenu une évidence pour tous. Des conteneurs à végétaux et des conteneurs à verre sont présents sur notre commune. Il arrive parfois que ces derniers soient pleins. Plusieurs attitudes sont possibles, les bonnes et les mauvaises.

Les bonnes : - se diriger vers un autre endroit. (Rappelons que les conteneurs à verre sont situés sur le parking de la gare, au pont de l'Eure et à la Dalonne, les conteneurs à déchets verts sont présents sur le parking de la gare, à la Dalonne, et à l'étang de la Digue) ; - attendre qu'ils soient vidés et revenir plus tard.

Les mauvaises : se débarrasser au pied des conteneurs du contenu apporté, avec dans l'esprit, j'ai déjà fait l'effort de charger mon véhicule, je ne vais tout de même pas refaire la démarche inverse. Ce n'est pas mon problème si c'est plein.



J'admets que ce type de situation est très énervant, mais nous devons garder à l'esprit qu'il faudra réquisitionner un employé communal pendant plusieurs heures pour nettoyer l'ensemble. Cela devrait sensibiliser chacun d'entre-nous.

De même, en déposant les déchets verts dans les bacs, le bon sens consiste à répartir le contenu dans les conteneurs, sinon ces derniers semblent très vite pleins alors que de la place existe sur les côtés. Une pensée pour le maire de Signes, Jean-Mathieu Michel, mort tout simplement en voulant faire respecter civisme et bon sens.

P.M.

MAIRIE - STADE - ADMINISTRATIFS

Ils participent à la vie de la commune, ils sont là lorsque vous en avez besoin, à la mairie, à l'école, pour l'entretien, et rarement dans les pages de «A l'Eure de Jouy». Donnons-leur enfin la place qu'ils méritent.



Flora BRIERE-LECOMTE
Secrétaire générale



Claire BASILE
APC - Gestion Moulin



Nathalie DELORY
Accueil



Christophe DUBAL
Garde-champêtre - Gestion SDF



François FONTELLE
Gardien du complexe sportif



Christine HALLOUIN
Etat-civil - Elections



Laurent MULLER
Urbanisme - Comptabilité
Cimetière



Christine PERENNOU
Ressources humaines - APC

AGENTS TECHNIQUES



Dominique LEGUILLOUX
Entretien bâtiments
et aménagements urbains



Arnaud BEAUSSIER
Maintenance bâtiments
et espaces verts



Nicolas JOUDINAUD
Entretien espaces verts



Olivier FREON
Fleurissement
Aménagements espaces verts

TROMBINOSCOPE

TROMBINOSCOPE



Isabelle SEGUIN
Directrice
CM2

ECOLE



Flore BONNIN
Professeur des Ecoles
CM2 (décharge I. Seguin)



Anne-Laure TANGUY
Professeur des Ecoles
CM1/CM2



Isoline PETOT
Professeur des Ecoles
CE2



Réjane TROPPÉ
Professeur des Ecoles
CE1



Anthony NOYER
Professeur des Ecoles
CP



Sylvie MIGAUD
Professeur des Ecoles
MS/GS



Corinne MARAIS
Professeur des Ecoles
MS/GS



M. MORISSONNEAU
Professeur des Ecoles
TPS/PS



Camille GIRAUD
Agent école maternelle



Nathalie MONTIGNY
ATSEM



Véronique PIRA
Agent école maternelle



Leslie RIFFET
A.V.S.



Pascale BEAUSSIER
Responsable
restaurant scolaire



Sheila ROQUILLET
Accompagnatrice bus



Corinne MESNIL
Agent rest. scolaire
et garderie périsc.



Marine LEBEGUE
Agent rest. scolaire
et garderie périsc.



Aurélien BOCHET
Directeur garderie soir



Céline GUILLARD
Directrice garderie matin



Fatima TUTU
Surveillante pause
méridienne



Johnny GERMAIN
Agent
Restaurant scolaire



Elisa LECOMTE
Agent
Restaurant scolaire



Bastien BOURGEOIS
Surveillant pause
méridienne



Laurent SAUSSE
Chauffeur de bus



Jérémy VALLEY
Chauffeur de bus

Sans oublier M^{me} Sylvie ROMAN qui assure l'entretien de la mairie, de la bibliothèque et de l'école.

Cette rentrée scolaire ne ressemble pas tout à fait aux précédentes, sans pour autant qu'il faille noter de bouleversements majeurs. 193 enfants ont franchi en ce début septembre les portes de notre école. 73 élèves en maternelle et 120 en primaire (la répartition par classe est disponible sur le site de la commune, rubrique Ecole). Tout s'est bien déroulé.

L'ARTISANAT S'INVITE A L'ÉCOLE

► Taille de la Pierre

Les élèves de l'école élémentaire ont pu s'initier à la taille de la pierre grâce à la venue de Monsieur Bréant, parent d'élève, désireux de partager son enthousiasme pour son métier.

Durant une matinée, la cour de récréation s'est transformée en «chantier» où se sont rendues, à tour de rôle, les classes. Comme les bâtisseurs de cathédrales, les élèves ont pu manier, les uns le taillant, les autres le ciseau ou la râpe. Ils ont pu percevoir, en plus de la manipulation d'outils types, que la taille de la pierre est un travail, à la fois physique et méticuleux mais où la matière prend vie sous leurs doigts.



► Tressage d'osier

Dans un autre domaine, une passionnée de vannerie, Bénédicte, est venue dans les classes.

Elle a d'abord expliqué aux élèves ce qu'était l'osier et comment les pousses de saule étaient préparées pour le tressage. Puis chaque élève a pu mettre en pratique la technique et réaliser un poisson ou un oiseau qu'il a pu rapporter avec lui en souvenir de ce moment.

Sans doute ces belles expériences auront-elles marqué les enfants ? Elles leur ont permis d'appréhender les techniques et les gestes de ces métiers ancestraux.

«LE SECRET D'EKHOLO»

► Concert des élèves, donné à l'école le dimanche 19 mai

A l'origine de ce concert, la passion de la musique et la volonté de participer aux projets de l'école de Jouy. Il est vrai que Marjolaine Garin, dont les enfants sont inscrits à l'école depuis cette année, est professeure au Conservatoire de Musique de Lucé. Aussi a-t-elle proposé de créer un conte musical, fédérant l'ensemble des élèves de la petite section de maternelle au cours moyen 2^e année.

Le conte choisi fut «Le secret d'Ekholo» en relation avec le thème de l'arbre qui fut celui, cette année, de l'école. Au bout de deux mois et demi de répétitions, à raison d'une après-midi par semaine, le spectacle fut mis en place. Les classes ont appris un répertoire de chants et de mises en scène, adaptés à chaque âge et collaborant à l'histoire à raconter.

Pour le concert final, les élèves ont chanté dans la cour de l'école, accompagnés d'un ensemble de trois musiciens multi-instrumentistes, occasion pour certains élèves de découvrir guitare, saxophone, batterie et clavier sans le filtre d'un écran ou d'un enregistrement.

Ce fut un riche moment de partage musical avec les parents venus nombreux assister à ce spectacle donné par leurs enfants.



REMISE DES PRIX

La traditionnelle remise des prix a eu lieu début juillet, en présence du maire et de plusieurs de ses adjoints. L'occasion nous a été donnée de remercier M^{me} Sylvie LAHOURCADE pour la qualité de son enseignement et pour son investissement dans la vie de notre école pendant les 12 années qu'elle a passées à JOUY.



CARNAVAL

On est loin de Nice et encore plus de Rio, mais les petits s'en moquaient éperdument en défilant dans nos rues pour le Carnaval de Printemps. Grâce à l'important travail des ATSEM, ils arboraient fièrement chapeaux et parures hauts en couleurs.



LE CIRQUE



LA RENTRÉE 2019-2020

M^{me} Sylvie LAHOURCADE a obtenu sa mutation dans une école chartraine, M^{me} Nadine JOLIVET a fait valoir ses droits à la retraite. Deux nouvelles enseignantes ont donc rejoints notre école.

M^{me} Sylvie MIGAUD qui intervient en Moyenne et Grande Section. Elle a occupé un poste de remplaçante pendant 17 ans, sur la base du volontariat, puis un poste d'adjointe maternelle pendant 5 ans à Pont/Gallardon, suivi d'un an à Saint-Symphorien suite à la fermeture du poste précédent.

M^{me} Anne-Laure TANGUY intervient en CM1/CM . Après un passage de quelques années à l'école maternelle de Champhol, elle effectue sa 17^e rentrée et retrouve des sections dans lesquelles elle a enseigné précédemment.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions. Les effectifs sont les suivants : 193 enfants, 73 en maternelle et 120 en primaire.

Cette année encore, les élèves des classes de M^{mes} LAHOURCADE et PETOT ont participé à l'atelier cirque. Le 10 mai a eu lieu la représentation sous le grand chapiteau de l'École de cirque Fredy Michelle à Bailleau-Armenouville . Nos apprentis jongleurs, équilibristes, acrobates, trapézistes, clowns ont fait le bonheur de leurs familles venues en nombre les applaudir. Des vocations en perspective...



Corréler l'ampleur des travaux à la durée des vacances peut paraître surprenant, c'est pourtant bien ce qui se passe dans certains lieux comme par exemple à l'école. En effet, c'est bien quand nos chères petites têtes blondes sont en congés que l'on peut raisonnablement procéder aux chantiers les plus importants, comme cela l'a été pendant cette période estivale.



Depuis plusieurs années, nous avons entrepris de remplacer les anciennes fenêtres en bois de l'école par des modèles double-vitrage en PVC, nous venons d'arriver au terme de cette opération longue et malgré tout coûteuse avec la pose des fenêtres de la maternelle côté de l'avenue de la Gare. Ces dernières sont de type oscillo-battantes, garantissant aération et sécurité des enfants.



Toujours du côté de la maternelle, nous avons procédé à quelques réparations de la partie la plus ancienne du revêtement situé sous les jeux. Nous allons budgétiser le remplacement complet de ce dernier pour l'été prochain.

Lors du dernier conseil, nous nous sommes engagés à réhabiliter une salle de classe par an. Cet été, nous en avons fait deux !



Félicitons nos agents techniques Arnaud Beaussier et Nicolas Joudinaud qui ont passé l'été en classe, celle des CE2 occupée par M^{me} Petot et celle des CM1 et CM2 par M^{me} Tanguy. Ces salles ont été entièrement repeintes et isolées du côté cour, par un doublage de type placo-hydrofuge.

Dans la classe des CP, maintenant utilisée par M. Noyer, un vidéo-projecteur de type courte focale, c'est-à-dire projetant à une distance très proche du tableau, a été posé. Les autres appareils seront installés dans l'année dans les classes qui n'en sont pas encore pourvues.

Des travaux d'entretien ont été également réalisés au restaurant et à la garderie péri-scolaire (réparation des portes, changement des portes-manteaux, travaux de plomberie).

Notre établissement n'est certes pas récent, nous nous employons à le maintenir dans le meilleur état, car même si cela a un coût, l'éducation n'a pas de prix...

Pascal MARTIN



Olivier Fréon et Dominique Leguilloux se sont occupés des extérieurs de l'école

RÉSEAUX SECS

La réfection du pont de l'Eure ne constitue pas les seuls travaux de voirie de notre commune. Le quartier proche de la gare est concerné depuis de très longs mois. L'an dernier, à la même époque, nous évoquions l'enfouissement des réseaux humides (eau potable et raccordement au tout-à-l'égoût) sur une partie de l'avenue de Chardon, rue des Larris et l'avenue de la Gare. En cette fin d'année, ils concernent la fin de la rue de Chardon, la rue des Chintres, et la rue du Buisson.

Aux réseaux humides, succèdent les réseaux secs, c'est-à-dire l'enfouissement de l'éclairage public, et le passage de fourreaux pour la téléphonie et la fibre optique. Quant bien même, ces deux enfouissements se font à deux profondeurs très différentes, le quidam non spécialiste du génie civil, mais simplement cartésien, peut s'interroger sur la nécessité de le faire en deux étapes ? Là n'est pas le propos.

Positivons, et notons simplement que les candélabres en ciment ont été remplacés par des modèles plus esthétiques en métal dotés d'un éclairage à LED, plus puissant, plus écologique, notamment par un abaissement de leur luminosité respective de 30% entre 23h et 5h du matin. Leur mise en service définitive aura lieu en fin d'année.

OÙ EN EST LA FIBRE À JOUY ?

Si vous tapez sur internet <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique> et qu'ensuite vous saisissez l'adresse de votre domicile, vous aurez soit comme information : la fibre est dans votre quartier, soit la fibre est près de votre logement. L'an dernier, à la même époque, on pouvait lire : la fibre est dans votre ville, donc ça se rapproche, et c'est bon signe ! Dans notre édition de «A l'Eure de Jouy» de 2018, Benoît Colleville, directeur Relation Collectivité de la région Normandie Centre, annonçait : «avant fin 2020, tous les foyers de votre commune auront la possibilité de se raccorder». Depuis, 3 armoires ou PMZ (points de mutualisation de zones) ont été installées, avenue de la Gare, place de l'Eglise et rue de Berchères. Chaque PMZ, qui couvre environ 350 logements, sera ensuite connecté à des points d'aboutement répartis dans différents quartiers qui à leur tour seront connectés à des points de branchement (un pour cinq foyers), c'est-à-dire chez vous. L'intégralité du réseau fibré n'est pas nécessairement enterré, dans certain cas, il passera en aérien comme nos actuelles lignes téléphoniques. Ces travaux de génie civil et raccordement ont bien débuté en 2019 et devraient s'achever en 2020.

Rappelons qu'il faut différencier l'Opérateur-Aménageur et le Fournisseur d'Accès Internet. Orange, CMIN et le SMO Eure-et-Loir Numérique se partagent l'aménagement des communes de l'agglomération chartraine et de l'ensemble du département, procédant ainsi à l'installation de la fibre et le Fournisseur d'Accès Internet (FAI)



celui auprès duquel vous souscrivez votre abonnement (Bouygues, Free, Orange, SFR, ...).

Tous peuvent proposer leurs offres sur les réseaux fibrés. Si votre fournisseur est présent, rien ne vous obligera à en changer, il faudra cependant souscrire à une offre relative à la fibre et non plus à l'ADSL.

A Jouy, l'opérateur-aménageur est Orange. Lorsque les foyers seront raccordables, le FAI décidera ou non s'il commercialise la fibre et dans quel délai. Orange a la double casquette, aménageur et fournisseur, Benoît Colleville annonce que de fait, ce sera immédiat. En ce qui concerne les autres fournisseurs d'accès internet, cela dépendra du nombre de ses clients potentiels car il s'agit évidemment d'une démarche commerciale.

P.M.



DEUX VISITES DE PREMIER PLAN

Notre commune a eu le plaisir de recevoir «deux hôtes de marque», en la présence de Madame Sophie BROCA, Préfète d'Eure-et-Loir, et de Monsieur Rémi COUTIN, Procureur de la République.

Le jeudi 25 avril, Madame la Préfète de notre département est venue s'entretenir avec Christian Paul-Loubière et quelques élus de notre commune. Le premier magistrat a rappelé les nombreux atouts de notre village, sa localisation, son environnement, son dynamisme associatif, mais aussi ses commerces, ses artisans, et son cabinet médical qu'il convient particulièrement de préserver dans une commune dont la moyenne d'âge de la population aura plus de 65 ans en 2040.

L'idée de recruter un troisième médecin, qui permettrait au cabinet d'être plus largement ouvert, a été envisagée par la Préfète avec évidemment les difficultés que l'on connaît en milieu rural.

La proximité de Paris, l'intégration à Chartres Métropole, la gare SNCF, associée aujourd'hui à l'organisation intermodale du pôle Gare de Chartres, constituent les points forts de notre commune qui doit renforcer son attractivité pour de nouveaux Joviens.

Les élus ont expliqué que la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) allait permettre de libérer de nouveaux espaces fonciers. Ils ont également fait observer à la Préfète que certains services de l'État dont elle avait la responsabilité bloquaient certains dossiers sensibles comme celui des bassins de rétention dans le quartier des Vaux-Roussins. M^{me} BROCA en a pris bonne note et s'est engagée à soutenir ces projets.



Le Procureur de la République, Rémi COUTIN et Christian PAUL-LOUBIERE ont signé une convention de «Rappel à l'ordre».

Ce dispositif existe depuis déjà cinq ans dans notre département, et concerne les incivilités, les petites infractions et celles commises par les mineurs qui ne font l'objet ni d'une plainte, ni d'une poursuite par le ministère public.

Notre commune rejoint ainsi les 20 communes du département qui sont pleinement satisfaites de cette procédure légale qui offre au maire, disposant des pouvoirs de police, une possibilité d'action supplémentaire. Ce dernier peut en informer directement le Procureur, permettant alors au maire, notamment lorsqu'il s'agit de jeunes, de convoquer les parents et de leur rappeler la loi, d'où le nom du dispositif « Rappel à l'ordre ». Christian Paul-Loubière, au fait de ces questions (rappelons qu'il est aussi juge), admet que les incivilités et autres petites infractions sont rares sur notre commune, et que nous jouissons d'une certaine tranquillité, c'est pourquoi - précise-t-il - ce type de convention lui paraît particulièrement adaptée.



LES NOUVEAUX COMMERCES

En zone rurale, la pérennité des commerces est d'une grande importance, l'attractivité d'une commune en dépend. A Jouy, nous avons la chance de posséder un pôle médical et paramédical, une école et des services périscolaires, et bien évidemment des commerçants. En lieu et place de la laverie, rue du Village, s'est installée une boutique, «Le séchoir de Jouy», proposant des produits du terroir (saucissons, jambons de pays, olives, fromages, vins, nougats, fruits secs...) qui a ouvert ses portes courant juin. Boris Levante vous y accueille du mardi au dimanche avec la tenue de circonstance. A quelques mètres de là, Jemma vient de céder son fonds de com-

merce à Mohamed Oussougou. A l'heure où nous mettons sous presse, l'épicerie n'a pas encore ouvert ses portes, mais au moment où vous lirez ces quelques lignes, cela devrait être le cas. Nous en reparlerons sur notre site.

Parmi nos commerces ambulants, en complément des « burgers » de la Roulette du Terroir, des produits asiatiques, la Squisita proposant toute une gamme de pizzas sera présente le lundi soir, jour de repos de notre pizzaiolo préféré, Sébastien.



Le pont de l'Eure à Jouy fut témoin des événements majeurs de notre histoire locale et défia le temps et les grands mouvements de la grande histoire. Sur la rive gauche à son extrémité, avant même l'appellation des rues et avenues du village, son nom fut emprunté par les activités voisines depuis des temps reculés ; ainsi Le café du Bout du Pont qui devint L'Hôtel du Pont de l'Eure ou la Ferme du Pont.



Les premières images des lieux nous parviennent de cette époque principalement à partir des années 1905-1914. Les cartes postales portent bien souvent le nom des commerçants locaux qui les diffusaient. Ce fut celles présentant les événements populaires comme les

fêtes. Pour exemple, la photo 1, présentant le cortège du concours de pêche, passant le pont en direction de La Courtille. Mais aussi lors des scènes de la vie de la campagne, ainsi nous retrouvons en ce lieu du pont, chevaux ou vaches, comme sur cette photo 2.

Depuis les années soixante, nous avons toujours plaisir à retrouver les photos prises sur le vif par un jeune photographe jovien, J.C. Calais. Son appareil Yashica en main, il nous rapporta nombre de photos, comme cette photo 3 détaillant le court espace sous les voûtes du pont lors de la crue de 1966.



Jusqu'à ces travaux de restauration de cet été 2019, jamais ce pont ne parut aussi indispensable. Cet incontournable lieu dont bon nombre d'usagers ne remarquaient qu'à peine sa présence, se retrouvèrent alors bien démunis.

Jean Paul & Mary BOURDILIAU
Pour le Musée de Jouy

LE PROJET EN MARS 1936

Suite aux sempiternelles crues dont sont victimes les habitants, le conseil municipal d'alors explora des solutions envisageables. Après la réalisation de levée de digues avenue de Chardon et d'élargissement de certaines parties de la rivière, le Conseil envisagea le remplacement du pont ancien situé sur l'Eure, au cœur du village. Ci-après, l'extrait du compte-rendu de la délibération du Conseil municipal sur le grand projet de 1936.

« Ce pont en maçonnerie construit en 1866, à une époque où le lit majeur inondable de la rivière était moins rétréci qu'aujourd'hui, se compose de deux arches de 8 mètres d'ouverture chacune reliées par une pile de 1 m 30 de largeur.

Au moment des crues de 1881 et 1930, les eaux se sont élevées à 0m13 au-dessus du niveau inférieur de la voûte. A la dernière crue (1936) il ne restait qu'un vide de 0m 11 et en 1910 0m 21. Il est certain que la pile et une partie de la voûte gênent dans une certaine mesure le libre écoulement des eaux en temps de crue.



Une amélioration sensible serait apportée à l'écoulement en temps de crue par le remplacement du pont actuel par un pont en béton armé de 20m d'ouverture, dont le dessous des poutres serait à 0m 20 au-dessus des plus hautes eaux connues (voir dessin).

Ce pont pourrait être construit immédiatement à l'aval du pont actuel sur un terrain communal rive droite, une parcelle de terrain serait à acheter sur la rive gauche, la commune aurait à déplacer un lavoir. Le montant de la dépense serait approximativement de 175.000 francs pour la construction du pont et 25.000 francs pour la démolition de l'ancien. La dépense incomberait en principe entièrement à la commune. Celle-ci pourrait toutefois demander l'inscription du projet au programme des travaux à subventionner sur la loi de 1880 lui permettant de pouvoir recevoir une subvention de l'Etat, si la commune décidait l'aménagement du fossé bourg en canal de dérivation de l'Eure, il ne serait peut-être pas nécessaire d'envisager le remplacement du pont actuellement existant».

Etude réalisée en Mars 1936
Réponse à la demande de MM. David & Gouzy

« Si je connaissais le con qui a fait sauter le pont ! »...



Nul besoin d'être spécialiste pour se convaincre de l'importance d'un pont en terme de stratégie militaire et ce n'est pas un hasard si le cinéma s'en est fait l'écho.

Le cinéphile pardonnera l'ironie du titre de cet article, en se référant aux classiques du genre, Le pont de Bernhard Wicki (1959), Le pont de la rivière Kwai de David Lean (1957), Pour Qui sonne le glas de Sam Wood (1943), mais le cinéma populaire ironise sur le détour que doit faire la mère Crousy pour rejoindre le village si Robert Lamoureux dans On a retrouvé la 7^e compagnie (1975) le fait sauter, c'est bien pour montrer combien ces quelques dizaines de mètres qui enjambent une rivière sont importants dans notre quotidien.

Les Joviens s'en sont évidemment rendu compte durant tout l'été. Pour passer de la rive droite à la rive gauche, il fallait soit en aval en direction de Saint-Piat emprunter les 4 Chemins, soit en amont sur Saint-Prest essayer de trouver un accès par l'un des deux ponts, tout en s'accommodant des travaux de voirie également important chez notre voisin dans cette période estivale !

Mais si la gêne occasionnée a été ressentie, cette opération était nécessaire. Nous l'évoquons dans nos numéros précédents, les deux parapets de notre pont présentaient des signes de fléchissements vers leurs extérieurs respectifs.

A terme, ils pouvaient s'effondrer dans la rivière, et endommager les arches de l'édifice, sans compter les infiltrations des eaux pluviales qui fragilisaient toute la structure. Ces problèmes avaient été

détectés dès 2012, mais il a fallu le soutien financier du Conseil Départemental pour débiter les travaux.

La première opération a consisté à ôter les parapets, polir les pierres restantes afin d'obtenir un uniforme sur lequel le garde du corps droit (en entrant dans le sens) sera posé. Il a fallu ensuite découper le tablier du pont afin de poser une membrane étanche.

Mais la phase la plus importante et la plus complexe a été de couler une dalle sur la moitié de la largeur du pont et sur toute sa longueur dont le but est de faire contrepoids à la passerelle métallique qui sur le côté gauche assurera un accès piétons PMR.

Cette dalle a nécessité la pose d'un ferrailage de 3 tonnes assemblé entièrement à la main. Ensuite, une énorme pompe à 5 bras d'une longueur de 36 mètres a propulsé les 90 tonnes de béton charriés par plusieurs toupies dans le coffrage pourvu à cet effet.

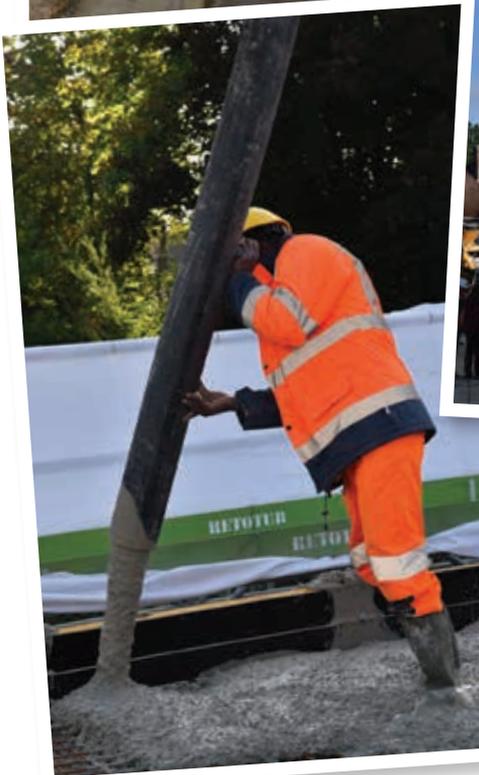
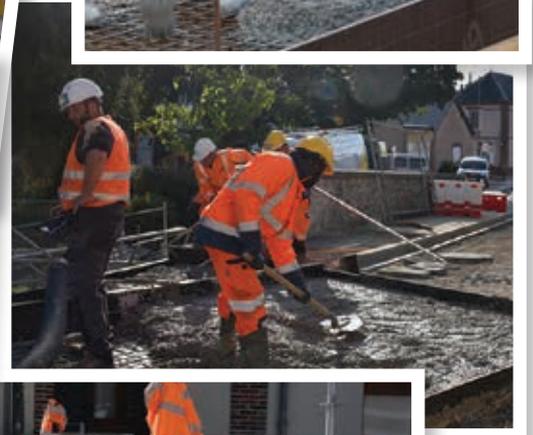
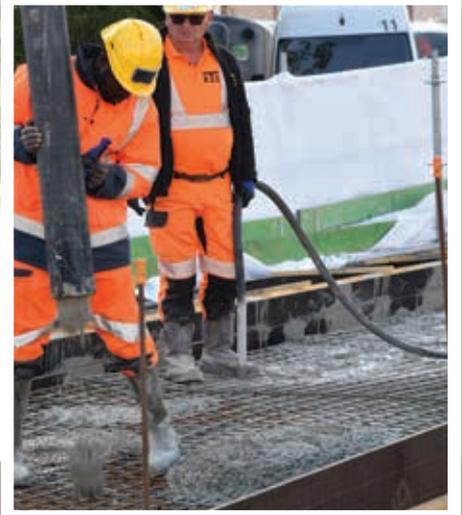
Des pierres anciennes ont été apportées afin de constituer la base des trottoirs.

La passerelle sera posée à la fin de l'année. Pour le moment des gardes de corps provisoires redonneront sa fonctionnalité première au pont, celle de rejoindre un côté à l'autre de la rive, de permettre au car scolaire ses navettes, et de redonner un peu de vie à notre village, tout l'opposé en fait du pont dans le Nosferu de Murneau (1922).

Coût des travaux pris en charge par le département : 270 K€. **P.M.**

AU PONT DE JOUY

TRAVAUX



Leur présence est vitale. Surnommés les «Soldats du feu», ils sont évidemment bien plus que cela. Leurs devises : «Courage et dévouement» et «Sauver ou périr», témoignent de leur abnégation. La Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises dépendant du ministère de l'Intérieur recensait en décembre 2018 pour l'année 2017, 4.651.500 interventions réalisées par les 248.000 sapeurs-pompiers présents sur notre territoire (40.500 professionnels, 195.000 volontaires et 12.500 militaires.

A Jouy, nous comptons aujourd'hui 17 sapeurs-pompiers volontaires, qui comptabilisent pour l'année 2018 pas moins de 370 interventions ! Comparaison n'est pas raison, mais force est de constater que l'activité de nos pompiers joviens se situe au-dessus de la moyenne nationale. Notre centre est donc particulièrement actif, car il bénéficie entre autres d'une position géographique qui le rend complémentaire du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), situé à Champhol. Toutes les sorties sont coordonnées par le CODIS (Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours).

Quand vous appelez le 18, le CODIS traite votre appel et envoie les équipes appropriées à la demande (secours-incendie-accident) les plus proches du lieu en question, mais peuvent demander des renforts de casernes situées plus loin.

Ces choix sont réalisés en fonction bien évidemment de la gravité de la situation, des forces en présence, mais aussi du matériel.



Le centre opérationnel de Jouy s'est doté d'un VSAV (Véhicule de Secours et d'Aide aux Victimes), unique en son genre, puisqu'il est le seul dans le département à être pourvu d'un brancard à manègement électrique permettant de transporter des personnes de très fortes corpulences.

Ainsi, ce véhicule, dont la valeur dépasse 100.000 euros, peut

être envoyé sur l'ensemble du département, voire parfois à l'extérieur de ce dernier.



C'est la raison pour laquelle il est doté d'un GPS un peu particulier. Pascal Prévost, commandant du groupement de Chartres, précise : «Les coordonnées du lieu de l'intervention sont envoyées directement par le CODIS sur ce GPS, les pompiers gagnent un temps précieux, puisqu'ils sont amenés à opérer dans des lieux qu'ils ne connaissent pas».

La performance n'est pas uniquement matérielle, elle est humaine. Le courage et le dévouement des pompiers ne suffisent pas, ils doivent être au top de leur forme et être continuellement en formation, afin de maîtriser des nouvelles méthodes de secours et d'assistances aux victimes.



Au fur et à mesure des années, ils prennent de nouvelles responsabilités, et après avoir participé à plusieurs stages, ils peuvent monter en grade et ainsi coordonner des actions plus complexes. C'est le cas de Cédric Lochon, qui lors des cérémonies du 14 juillet, a été promu au grade d'adjudant par Michel Simon, lieutenant, chef de corps des sapeurs-pompiers volontaires de Jouy, et par Christian Paul-Loubière. Il rejoint ainsi Dominique Hubert à ce rang. Félicitations !

Afin d'être toujours opérationnels, les manœuvres et les entraînements sont nécessaires, permettant non seulement de ne pas oublier les gestes vitaux en cas d'intervention, mais aussi de former les volontaires plus jeunes.

Nous avons assisté à trois de ces «répétitions».

- La première est la conséquence d'une perte de contrôle d'un véhi-



cule, d'où il faut extraire le conducteur en lui posant une attelle cervico-thoracique. Il s'agit d'un corset qui immobilise le rachis et le thorax lorsque l'on craint que la personne souffre d'un traumatisme du rachis cervical ou vertébral.

Ainsi, les secouristes peuvent extraire et dégager la victime en toute sécurité.



- La deuxième correspond à une extinction des feux à proximité d'un lieu sensible qui peut aussi s'embraser, il convient alors d'opérer avec deux lances, l'une pour éteindre, l'autre pour protéger. A chaque fois, il faut deux personnes, l'une manie la lance et la seconde la guide, notamment en cas de recul et maintient le tuyau, en raison du poids de l'ensemble et de la pression exercée.



La troisième a consisté à secourir une personne tombée au fond d'un fossé. La manoeuvre est là aussi très pointue, rappelant les techniques d'escalades avec cordes et mousquetons. Le secouriste ne doit pas se mettre en danger, dans le scénario de l'accident simulé, 5 pompiers étaient nécessaires au bon déroulement de l'opération.

A l'issue de chaque exercice, une séance de «débrie-fing» permet de pointer les manques ou les améliorations à apporter, de mieux se coordonner, elles sont très utiles aux plus jeunes en formation.

J'ai passé une matinée avec nos amis pompiers, toujours de bonne humeur et empreints d'une grande gentillesse, ce qui n'empêche pas le professionnalisme, le sérieux et la rigueur de ponctuer tous leurs gestes.

Rien qu'en les regardant oeuvrer, se dégage un sentiment de confiance et de sécurité. Cela en dit long...

Pascal MARTIN



LES SAPEURS-POMPIERS RECRUTENT

Vous avez envie d'agir, vous souhaitez aider vos concitoyens ? Alors devenez sapeur-pompier volontaire au SDIS 28. Il vous suffit d'être âgé(e) de 17 ans au moins et de 55 ans au plus, de satisfaire aux conditions d'aptitudes physiques et médicales, de jouir de vos droits civiques et de suivre une formation initiale (plus d'information sur notre site www.jouy28.com). Contactez Michel Simon : lessimon28@orange.fr. Tél. 06.03.33.67.96



- **Saison musicale 2018/2019**

Samedi 17 novembre 2018 :

« **Sortie officielle du CD** » - **Moulin de Lambouray**

Grâce à vous tous qui avez soutenu notre projet d'enregistrement, notre rêve est devenu réalité ! Les musiciens d'EMJ' ORCHESTRA et moi-même vous remercions très sincèrement de l'intérêt que vous avez porté à la souscription lancée en mars pour la sortie de notre premier CD.

Le 17 novembre dernier, tous les souscripteurs se sont retrouvés dans le magnifique Moulin de Lambouray pour recevoir le CD «Happy Birthday» où un concert-cocktail leur a été offert, en présence de Christian Paul-Loubière, maire de Jouy, et d'élus.



Vendredi 15 mars 2019 - Moulin de Lambouray
Concert dans le cadre du 25^e Festival «Jazz de Mars»
«Plumes Quartet»

Le Plumes Quartet a fait revivre le jazz des sixties avec un swing clairement installé dans le présent. Aérien comme son nom l'indique, et porté par les nappes fluides de l'orgue Hammond de Cédric Piromalli, le groupe trouve son ancrage terrestre, voire funky, dans la tenue solide des baguettes d'Arnaud Lechantre. Nicolas Rousserie (guitare) et Pierrick Menuau (saxophone ténor) ont assuré les variations d'atmosphère et de pression.

Quand le jazz s'occupe de la physique, le public du Moulin de Lambouray en redemande !

Dimanche 17 mars 2019 - Moulin de Lambouray
Concert-goûter des élèves

Petits et grands élèves ont été fort applaudis par les parents. L'orchestre de l'association a débuté et conclu ce concert avec brio et l'après-midi s'est terminé autour d'un buffet préparé par les parents.



Samedi 6 avril 2019 - Concert à Coltainville

La commune de Coltainville a mis gracieusement à notre disposition durant 2 jours sa salle communale pour l'enregistrement de notre CD en juin 2018. En remerciement, EMJ'ORCHESTRA a offert ce concert aux habitants venus nombreux.

Samedi 22 juin 2019 :

Fête de la Musique à Jouy «Sous le soleil...»



Ce 22 juin fut l'occasion de clôturer notre saison musicale avec un «Apéritif-concert». Dès 11 h., la cour de la mairie a accueilli les mélomanes et les passants pour une heure de concert.

Puis le cocktail maison fut offert dans le jardin de la mairie aux personnes présentes. Un moment fort agréable, apprécié par tous.

Renseignements : Espace Musical de Jouy, 30, rue du Bout-aux-Anglois, 28300 Jouy - 06 13 11 43 45.
 Retrouvez toute l'actualité musicale de l'Espace Musical de JOUY sur : www.espacemusicaldejouy.fr

• Saison musicale 2019/2020

Samedi 16 novembre 2019 - Moulin de Lambouray
«Allô Balthazar», jazz manouche

Romane (guitare solo), Eric Bouvelle (accordéon), Mathieu Chatelain (guitare rythmique), Laurent Zeller (violon), Laurent Delaveau (contrebasse)

L'un vient du jazz, l'autre du musette. L'un est le grand rénovateur du jazz manouche, héritier de Django, l'autre, champion du monde d'accordéon, héritier de Jo Privat. Tous deux sont de fins mélodistes et ont écrit et composé des centaines de chansons.

Voilà la première fois que Romane et Eric Bouvelle se retrouvent : les cordes frottent, l'accordéon souffle, le jazz et la



java sont là et s'encanaillent ! Formidablement accompagnés par Mathieu Chatelain à la guitare rythmique, Laurent Zeller au violon et Laurent Delaveau à la contrebasse (Les Pommes de ma douche), ils parviennent à mettre au goût du jour ce patrimoine populaire sophistiqué en réinterprétant les grands standards et en lui offrant de nouveaux airs ! ça souffle, ça frotte, ça respire, ça prend son temps... et on en redemande !

Infos pratiques pour le concert :

Plein tarif 17 euros et tarif réduit 14 euros (moins de 25 ans).
 Réservation dès maintenant au 06 13 11 43 45.

Vendredi 6 décembre 2019 - «Concert du Téléthon»
Salle des fêtes de Nogent-le-Phaye

EMJ'ORCHESTRA animera la soirée du Téléthon à Nogent-le-Phaye.

Vendredi 13 mars 2020 - Moulin de Lambouray
Concert dans le cadre du 26e Festival «Jazz de Mars»
«Aurore Voilqué Quartet

Adrien Moignard : guitare solo, Aurore Voilqué : violon, chant, Mathieu Chatelain : guitare rythmique, Claudius Dupont : contrebasse.

Après différents projets, tous très différents les uns des autres (Aurore Voilqué Septet, Rhoda Scott, Mayfair Electro Jazz ou Orient Occident), c'est un retour aux sources pour la violoniste et chanteuse Aurore Voilqué, qui se lance dans un bel hommage à la musique manouche qu'elle aime tant, aux côtés de l'un des plus grands guitaristes du style, Adrien Moignard.

Entourés par une rythmique au groove implacable tenue



par Mathieu Chatelain à la guitare et Claudius Dupont à la contrebasse, les deux solistes peuvent se laisser aller à l'improvisation sans aucun obstacle. C'est indéniable, ça tourne et ce dans la tradition. C'est ce véritable son gitan que la violoniste est allée chercher en réunissant ces 3 musiciens, parmi les plus demandés du style.

Un magnifique voyage dans l'univers manouche, entre standards de Django Reinhardt, chansons françaises des années 40 et quelques compositions.

Infos pratiques pour le concert :

Plein tarif 17 euros et tarif réduit 14 euros (moins de 25 ans)
 Réservation dès maintenant au 06 13 11 43 45.

- **Concert des élèves** - Dimanche 22 mars 2020.
- **Fête de la Musique** - Dimanche 21 juin 2020.
- **Enseignement musical**

L'Espace Musical de Jouy est ouvert à tous, enfant et adultes, avec un enseignement varié : accordéon, piano, éveil musical.

Brigitte MOREAU

Le dimanche 15 septembre, à 17 h., en l'église de Jouy, a eu lieu un concert réunissant des musiciens amateurs du chœur Jubilate et de l'orchestre à cordes issu de l'Orchestre symphonique de Chartres. Le programme était centré sur la musique baroque. Trois choristes de Jouy y participaient.

BIBLIOTHÈQUE

Une année record à la Bibliothèque de Jouy !

Nous atteignons les 4000 LIVRES empruntés par nos lecteurs cette année !

Il faut dire que du côté des enfants, nous avons des dévoreurs, ou plutôt des dévoreuses de lecture !

A chaque visite, certaines partent les bras chargés de plus 10 livres.

Que du bonheur pour nous !

Les adultes viennent toujours avec autant de plaisir pour passer un moment convivial et choisir de bonnes lectures.

Si vous ne connaissez pas encore la Bibliothèque, venez en curieux visiter les lieux accompagnés de vos enfants.

Tarif : toujours GRATUIT pour les enfants et les étudiants et pour autant de livres qu'ils le désirent

7,50 euros pour les adultes de Jouy et d'ailleurs.

Horaires : lundi, CHANGEMENT, 16h45 à 17h45 ; le mercredi et le samedi de 11h à 12h.

Voici une liste résumée des nouveautés disponibles :

- Les gratitudes de Delphine de VIGAN
- Médée chérie de Yasmine CHAMI
- Manifesto de Léonor de RECONDO
- Personne n'a peur des gens qui sourient de Véronique OVALDE
- Roissy de Tiffany TAVERNIER
- Leurs enfants après eux de Nicolas MATHIEU
- Dix sept ans d'Eric FOTO
- Les heures rouges de Leni ZUMAS
- La vraie vie d'Adeline DIEUDONNE
- La jeune fille et la nuit de Guillaume MUSSO
- Le baiser de Sophie BROCCAS
- Geneviève de Gaulle de Bernadette
- Devenir Michèle Obama de Michèle OBAMA
- L'étoile du nord de D.B.
- Mon amie Adèle de Sarah PINBOROUGH
- A.D.N d' Yrsa SIGURDARDOTTIR
- Le 5^e règne de Maxime CHATTAM

Et beaucoup, beaucoup d'autres à découvrir dans notre bibliothèque !

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter la responsable.

Solange CHAVIGNY

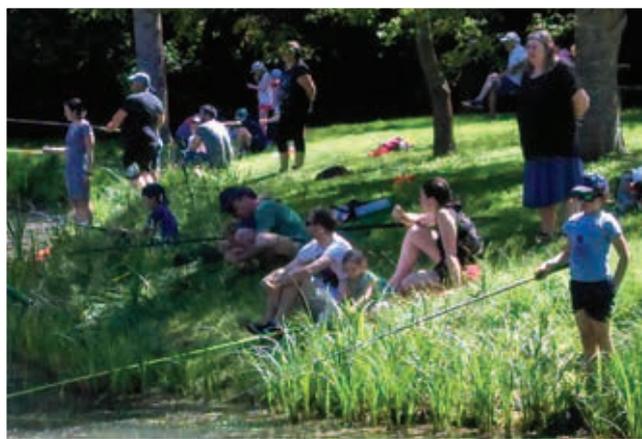
ASSOCIATION DES PECHEURS DE JOUY

Le 1^{er} juin, l'Association des Pêcheurs de Jouy et de ses environs a organisé un concours de pêche sur le plan d'eau de l'arboretum de Saint-Piat. Une trentaine d'enfants dont 12 Joviens, accompagnés de leurs parents, se sont retrouvés pour une après-midi estivale.

Amateurs et débutants se sont mesurés et chacun a reçu une récompense. Félicitation à Ophélie Thérouin (Jouy), gagnante toutes catégories du concours.

L'AAPPMA de Jouy vous propose de la rencontrer lors de la Fête de l'Environnement, le 29 septembre, au Centre de loisirs de Changé, et vous rappelle que les cartes de pêche sont disponibles au Bar de la Vallée à Jouy ou sur le site www.cartedepeche.fr.

Anthony COOLEN



FORUM DES ASSOCIATIONS

Cette année encore, le Forum des Associations a été un franc succès. Florence Barbe, adjointe à St-Prest et Corinne Côme, adjointe à Jouy, ont travaillé conjointement à la mise en place de cette manifestation qui a réuni de très nombreux visiteurs. 24 associations étaient présentes lors de cette journée ; des associations sportives, à celles qui mettent en avant l'art de vivre, ou le bien-être, il y en avait pour tous les goûts.

Cette année encore, une animatrice proposait des maquillages pour les enfants, ou des sculptures de ballons.

Un livret présentant toutes les associations est disponible en mairie.



L'arbre est tout un symbole, c'est le roi du règne végétal auquel l'homme, en raison de son orgueil, se compare souvent. Il incarne le mieux le lien entre le monde où habite la divinité et le monde inférieur : le domaine des humains, voire le monde souterrain où il plonge ses racines.

Il s'agit de la plus haute construction biologique unissant le spirituel-vertical à la matérialité-horizontale, l'homme se trouvant ainsi à la rencontre de ces deux axes (L'Arbre de Vie).

Chez certains poètes et philosophes, l'arbre est un symbole de pureté puisqu'il part de la fange pour gagner la lumière. Symbole permanent du changement saisonnier, l'arbre feuillu incarne la stabilité à travers l'éternel retour des choses. Il est l'incarnation du mythe de la renaissance et du retour à la vie, ce qui correspond à un élan secret de l'homme (cf. le mythe du Phoenix et la thématique de la réincarnation). Les symboles sont des images utilisées par les anciens pour évoquer les grands mythes fondateurs des religions, de la morale et de la philosophie (Jean-Marie Couderc). Le choix d'un arbre ou d'un arbuste pouvait servir d'emblème religieux, politique ou moral, c'était un usage dans beaucoup de sociétés anciennes et modernes ; l'arbre de vie, l'arbre de la connaissance, l'arbre de la liberté.

Il se dégarnit en automne ; au début de l'hiver, il semble mort, mais nous savons qu'il renaitra au printemps en se regarnissant de feuilles. Les graines qui tombent au sol, les samares tournoyants lors de leur chute seront promesse de vie. L'arbre, c'est aussi le poumon de la terre !

Les arbres inspirent le respect car même vieux et creux, ils sont très utiles pour la faune, ils servent de refuge aux grives, pics, chouettes, hiboux, écureuils, sittelles, grimpeaux, insectes.

Célébrer l'arbre, incite à une prise de conscience collective sur l'importance des arbres dans l'équilibre environnemental

La Journée nationale de l'Arbre, ou Jour de l'Arbre (Arbor Day en anglais), est le nom donné à une manifestation publique au cours de laquelle, toutes les personnes intéressées sont invitées à planter ou entretenir des arbres.

Cette manifestation existe depuis fort longtemps à travers les continents ; en France, beaucoup de départements ont déjà depuis des décennies leur «Journée de l'Arbre».

Dans son agenda 2018, l'association Eure-et-Loir Nature (ELN) proposa une «Semaine de l'Arbre», invitant les communes de notre département à planter un arbre. La municipalité, les enseignants et les élèves de l'école Aimé Allouis de Jouy prirent une part très active lors de cette manifestation pour célébrer l'arbre ; ce fut une prise de conscience collective sur l'importance des arbres dans l'équilibre environnemental. Un botaniste de renom et une conseillère à la sensibilisation sont intervenus au sein de l'école pour parler de l'arbre.

Une association de loisirs créatifs de Jouy a réalisé gracieusement pour cet événement, un magnifique patchwork qui fut ensuite offert à la directrice pour son école.



Les élèves avaient exposé leurs oeuvres relatives à l'Arbre et sont montés sur scène le soir afin de rendre hommage à l'arbre en chantant ; un chanteur et un comédien de grand talent ont aussi célébré l'arbre en prose et en chanson.

Deux arbres symboliques furent plantés à Jouy : un Ginkgo Biloba près du parking de la place de l'église et un Erable champêtre près de la bibliothèque municipale.

Le Ginkgo (Ginkgo biloba), le symbole longévité et de robustesse ; il serait immortel car ni parasites ni maladies ne l'attaquent. Il est qualifié de fossile vivant car il existait déjà avant l'ère des dinosaures. Il a même résisté aux méfaits de la bombe d'Hiroshima car c'est la seule plante à avoir repoussé après cette catastrophe nucléaire : un signe d'espoir et de renaissance après une telle tragédie sans pareil, provoquée par les humains.

Le symbolisme de l'érable champêtre (Acer campestre). Cet arbre magnifique aux petites feuilles fines et légères, très découpées, se pare aussi de belles couleurs en automne, pousse spontanément dans nos contrées ; elle est signe de liberté d'indépendance. Pour les druides, un érable était le message des dieux, sa sève ayant des vertus médicinales.

Marie-Claude LABOREY IMBERT



PORTAIL FAMILLES

Le Portail Familles, un nouveau service à destination des familles.

Depuis septembre 2019, les familles qui utilisent les services périscolaires de la collectivité s'inscrivent, réservent et peuvent régler leurs factures via le Portail Familles. Cette nouvelle plateforme numérique a été lancée par la commune pour faciliter les démarches administratives des familles.

QU'EST-CE QUE LE PORTAIL FAMILLES ?

C'est un site internet réservé aux familles utilisatrices des services périscolaires de la commune. Elles bénéficient d'un compte personnalisé sécurisé sur lequel elles peuvent :

- Gérer les informations de leur compte (coordonnées, pièces justificatives...)
- Consulter et payer leurs factures.
- Effectuer les demandes de réservations des différents services : cantine/garderie/transport scolaire.

Toutes les inscriptions aux services périscolaires se font désormais obligatoirement par l'intermédiaire de ce portail.

POURQUOI CE PORTAIL ?

Les citoyens sont de plus en plus demandeurs de démarches administratives dématérialisées. Ce portail s'inscrit dans une logique de modernisation des services et vise à offrir plus d'autonomie et de souplesse aux familles en facilitant leur quotidien. Les démarches administratives peuvent être réalisées de chez soi, 24h/24, 7j/7.

POURQUOI L'UTILISER ?

Les familles dont les enfants étaient déjà inscrits aux services périscolaires l'année passée, ont reçu un courrier, comprenant leur mot de passe.

Pour les nouvelles familles, leur code d'accès au Portail leur sera attribué, par courriel, après inscription de leur enfant à l'école de JOUY.

COMMENT SE PASSE LA FACTURATION ?

En fin de mois, les services comptabilisent les présences du ou des enfants(s) et établissent la facture qui sera disponible dans leur espace personnalisé. Dans cette logique de simplification des démarches administratives, les familles peuvent opter pour le prélèvement bancaire. Pour cela, elles doivent penser à ajouter leur RIB, leur formulaire SEPA et le contrat de prélèvement signés sur le Portail familles.

A défaut, le règlement bancaire par CB sera possible sur le Portail familles grâce à l'offre de paiement PayFip.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Finis les dossiers annuels au format papier. Les informations des familles et des enfants sont conservées durant toute la scolarité, dans le respect des normes en vigueur (RGPD). Les familles transmettent les documents nécessaires via le serveur, peuvent consulter leurs factures via la Portail, reçoivent, en parallèle, par voie postale, un avis des sommes à payer adressé par la Trésorerie.

Pour la collectivité, cet outil permet une gestion optimisée des services avec un meilleur suivi des inscriptions, des changements de situation, de la facturation...

COMMENT Y ACCÉDER ?

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieJouy28300/accueil>

Renseignements : 02.37.18.05.85

(Article repris du site de la commune de Combourg (35) et adapté pour la commune de Jouy).